

L'accompagnement complet pour les expatriés préparant leur retour en France



01 septembre 2023

Vous accompagner

1

Diversification des investissements : En plus de vos investissements dans votre pays d'accueil, il est intéressant de diversifier votre portefeuille grâce aux investissements internationaux.

2

Changement de résidence fiscale : Nous pourrons vous accompagner dans toutes les démarches complexes qui s'appliquent pour un changement de résidence fiscale, en minimisant les impôts et en maximisant la croissance des actifs.

3

Optimisation fiscale : Si vos revenus sont élevés, la gestion des impôts devient un facteur clé. Vous avez besoin de stratégies pour minimiser les charges fiscales tout en respectant la législation en vigueur dans votre pays d'origine et d'accueil.

5

Gestion des risques : Il est essentiel pour vous de comprendre et de gérer les risques associés à l'investissement, notamment le risque de marché, le risque de crédit, le risque financier systémique et le risque lié aux fluctuations des taux d'intérêt.

4

Planification de la retraite : Avec votre statut d'expatrié, vous relevez du système de protection sociale local de votre pays d'accueil. Il est donc important de mettre en place des solutions d'épargne pour préparer votre retraite, qu'elle soit en France ou à l'étranger.

Vous accompagner

Gestion de la transmission internationale :

- La planification successorale pour les expatriés peut être particulièrement complexe en raison des lois successorales différentes dans divers pays. C'est pourquoi nous pouvons vous accompagner pour élaborer des stratégies de succession qui prennent en compte ces complexités.

Gestion des devises :

- En raison de la gestion de multiples devises, les expatriés cherchent à maximiser les taux de change lors de transferts internationaux et à minimiser les risques de change.

Suivi régulier et ajustement continu :

- Votre situation financière et vos objectifs en tant qu'expatriés peuvent évoluer rapidement. Nous fournissons un suivi régulier et apportons des ajustements aux stratégies financières au fur et à mesure que cela s'avère nécessaire.

Conseils personnalisés :

- En raison de votre statut d'expatrié, il est essentiel de bénéficier de conseils personnalisés en fonction de votre situation spécifique.

Sensibilité aux valeurs :

- Envisagez-vous d'investir selon vos valeurs personnelles ? Certains investissements intègrent des considérations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG).

Qui sommes-nous ? Ade-ci Family Office



Un environnement propice à la confiance, à la compréhension approfondie et à la prise de décisions éclairées

Nos expertises :

Ingénierie et gestion
Allocation d'actif et sélection : Titres, OPCVM, Immobilier, SCPI...
Fiabilité des institutions financières partenaires

Notre particularité :

L'excellence de nos services s'étend de la structure fiscale optimale aux choix d'investissements soigneusement sélectionnés.

Notre approche :

1. Une offre de service créée avec et pour les expatriés
2. Des solutions sur mesure adaptées à votre vision
3. Un interlocuteur dédié, compétent et réactif
4. Une réponse exigeante, qualifiée : expertise de conseil en ingénierie et gestion d'actif, solidité financière des partenaires, agilité des outils et des démarches administratives, confidentialité des échanges et informations transmises.

Quelles sont les meilleures opportunités d'investissement pour vous expatrié ?



L'investissement en immobilier locatif :

L'immobilier est souvent considéré comme une option stable et sûre pour investir, généralement avec des rendements bruts variant entre 2% et 6%. Outre sa réputation de placement sûr, l'investissement est particulièrement prisé par les expatriés en raison de ses avantages fiscaux potentiels.

L'assurance-vie au Luxembourg :

Le contrat d'assurance-vie permet une large diversité d'investissements (actions, immobilier, obligations, etc.). De plus, l'assurance-vie luxembourgeoise possède la neutralité fiscale (la seule fiscalité supportée par l'investisseur est celle de son pays de résidence fiscale). Il reste avantageux à votre retour en France en matière de planification successorale, mais aussi de confidentialité.



L'investissement en immobilier papier (SCPI) :

Les SCPI permettent de diversifier son portefeuille (dans les bureaux, le commercial, le résidentiel, etc..) sans gestion quotidienne. Elles versent en complément des revenus provenant des loyers. Ces revenus peuvent bénéficier d'avantages fiscaux selon la législation fiscale du pays de résidence de l'expatrié.

Le Private Equity : Le Private Equity présente plusieurs avantages pour les expatriés, tels que la diversification du portefeuille et des rendements potentiellement plus élevés que les investissements traditionnels, tout en réduisant les risques liés aux fluctuations des marchés et des devises.



CONTACT

Amandine Chaigne
06 300 821 77
amandine.chaigne@ade-ci.com



Ade-ci Family Office
44, rue de la Bienfaisance – Paris 08

www.ade-ci.com

FORMATION

Certification AMF
Autorité des Marchés Financiers



Ingénierie Patrimoniale du Chef
d'Entreprise
Clermont-Ferrand



DEA en mathématique financière
La Sorbonne



Maîtrise en science de Gestion,
spécialisation Finance
Dauphine PSL



Une expérience de 20 ans de conseil dirigeants et gestion de patrimoine :

Ade-ci Family Office – Associée

Degroof Petercam – Banquier privé

La Française - Directeur Gestion Privée

HSBC Private Bank - Banquier privé senior; Conseil en investissement institutionnels

Banque du Louvre - Gérante OPCVM actions américaines

CCR Chevrillon Philippe - Gérant privé



Les informations contenues dans cette présentation ne constituent en aucun cas une offre, ni un conseil juridique, fiscal ou une recommandation sur des investissements spécifiques. Les éléments juridiques et fiscaux sont à valider avec un avocat et/ou notaire. Les informations, opinions et données chiffrées sont considérés comme fondés ou exacts au jour de leur établissement en fonction du contexte économique, financier, immobilier et boursier du moment et reflètent le sentiment à ce jour sur les marchés et leur évolution. Elles n'ont pas de valeur contractuelle et sont sujettes à modification. Il est rappelé, par ailleurs, que les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. Compte tenu des risques d'ordre économique et d'investissement, il ne peut être donné aucune assurance que les produits présentés atteindront leur objectif.

Les produits référencés dans cette présentation ne sont pas nécessairement destinés à tous types d'investisseurs. Les investisseurs potentiels sont invités à lire attentivement la documentation réglementaire et commerciale y afférente (incluant notamment les risques encourus) et à procéder, sans se fonder exclusivement sur les informations qui leur ont été fournies, à leur propre analyse des risques afin de vérifier l'opportunité de l'investissement au regard des objectifs recherchés, en recourant, au besoin, à l'avis de tous les conseils spécialisés en la matière.

En fonction de la stratégie du véhicule d'investissement, des données dites « internes » peuvent être différentes de celles mentionnées dans le prospectus. Il est important de rappeler que les données internes n'engagent pas la société qui demeure libre de les faire évoluer sans préavis dans les limites du prospectus qui seul fait foi. Dès lors, l'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que toutes les données présentées dans ce document, et qui ne seraient pas mentionnées dans le prospectus, ne sont qu'indicatives. L'investisseur doit baser sa décision d'investissement sur les seules informations portées à sa connaissance dans le prospectus.

La documentation commerciale et réglementaire (dont le prospectus de chaque fonds) est disponible sur le site de chaque société de gestion.

Ade est une société par actions simplifiée à associé unique au capital de 1 000 €, enregistrée sous le n° SIREN 882 373 095 auprès du tribunal de commerce de VERSAILLES Code NAF : 6622Z, immatriculée au registre unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance en qualité de Conseiller en Investissements Financiers, Courtier d'assurance/réassurance sous le numéro ORIAS 20003312 (www.orias.fr). Adhérent de l'association ANACOFI-CIF (92 Rue d'Amsterdam - 75009 Paris), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers, numéro d'enregistrement E009412. Les activités d'IAS sont contrôlables par l'ACPR, Assurance Responsabilité Civile Professionnelle auprès de ZURICH INSURANCE PLC 112, Avenue de Wagram 75017 Paris numéro de police 7400026945. N° TVA intracommunautaire FR64882373095.

Ce document est confidentiel, à usage strictement privé et destiné uniquement à l'information de la personne à laquelle il a été remis. Aucune diffusion des informations contenues dans cette présentation n'est autorisée sous quelque forme que ce soit sans l'accord préalable écrit d'Ade. Les noms, logos ou slogans identifiant les produits ou services d'Ade sont la propriété exclusive de celui-ci et ne peuvent être utilisés de quelque manière que ce soit sans l'accord préalable écrit d'Ade. Cette présentation n'a pas à être déposée auprès de l'AMF. L'AMF n'a donc pas vérifié ni approuvé son contenu. Cette présentation n'a pas été déposée pour approbation auprès du régulateur local.